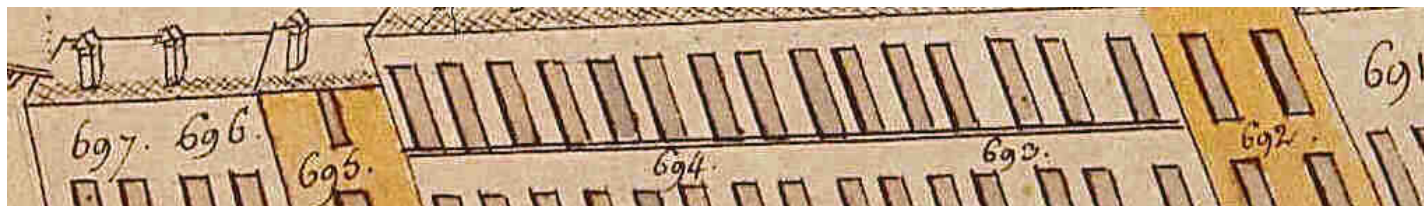


Les droits d'inscription à l'ICH Paris



Les droits d'inscription couvrent partiellement les frais de scolarité.

Ils **peuvent être pris en charge par l'élève ou par un tiers-payeur** dans le cadre des divers dispositifs de financement de la formation professionnelle continue (compte personnel de formation (CPF), plan de formation de l'entreprise...). L'ICH se charge d'établir les **conventions de formation continue** avec les employeurs et les organismes de financement de la formation continue. Les élèves concernés sont dès lors soumis à un **contrôle d'assiduité** dont l'ICH est garant auprès des employeurs et des organismes.

Les droits d'inscription aux UE de l'ICH pour 2019-2020

Deux tarifs sont applicables :

Tarif individuel

Si l'inscription est prise en charge directement par l'élève:

droits d'inscription par UE:

- **500 €** pour une UE de **6 ou 8 crédits européens**
- **250 €** pour une UE de **3 crédits européens**, ainsi que pour l'UE hors-crédits *DRM125 Méthodes et techniques juridiques*

Tarif tiers-payeur

Si l'inscription est prise en charge par l'employeur de l'élève et/ou par un organisme de financement de la formation professionnelle :

droits d'inscription par UE:

- **1000 €** pour une UE de **6 ou 8 crédits européens**
- **500 €** pour une UE de **3 crédits européens**, ainsi que pour l'UE hors-crédits *DRM125 Méthodes et techniques juridiques*

À partir de la rentrée 2019 - 2020, l'ICH ne pourra plus attribuer un tarif individuel préférentiel.

<http://ich.cnam.fr/les-droits-d-inscription-a-l-ich-paris-1002252.kjsp?RH=1361374216842>